



ASFIM

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS DE GESTION
ET FONDS D'INVESTISSEMENT MAROCAINS

NEWSLETTER

J U I N 2 0 2 3

ÉDITO



Réda Hilali

Président de l'ASFIM

Chers membres, chers partenaires,

La confiance renait. La performance globale des OPCVM s'est inscrite dans une courbe globalement ascendante durant le deuxième trimestre 2023 avec des indices de performances en territoires positifs pour les fonds monétaires, obligataires CT et Actions. Certains OPCVM affichent des performances proches de 10% depuis le début de l'année, notamment dans la catégorie Actions.

Les investisseurs ont ainsi pu profiter d'une poursuite de l'amélioration des conditions sur le marché des capitaux

avec des rendements obligataires en hausse et un marché boursier en constant redressement, gagnant jusqu'à 19% depuis les plus bas de janvier.

Dans ce contexte, les 570 fonds proposés par notre industrie ont vu leurs encours sous gestion augmenter de 5,45% à fin juin. Et si, de manière globale, le premier semestre a connu une nette préférence des investisseurs pour les OPCVM monétaires et obligataires CT avec des souscriptions respectives de 21 et 20 Mds de dirhams, il a été tout de même constaté un rééquilibrage progressif au profit des OPCVM MLT et des OPCVM Actions. Les encours de ces derniers ont augmenté respectivement de 5,53% et 5,27% rien que pendant le mois de juin.

Sur le plan macroéconomique, ce trimestre a connu de nouvelles avancées positives. Le Maroc y a contracté la Ligne de Crédit Modulable (LCM) auprès du FMI portant sur près de 5 milliards de dollars et ce, grâce à de très solides politiques économiques.

Cet accord a été accueilli favorablement par le marché et a permis aux rendements obligataires

de se stabiliser à des niveaux intéressants pour les investisseurs.

Concernant notre Association, le Conseil d'administration du mois de juin a voté la reconduction du Bureau Exécutif sortant pour un deuxième mandat.

Ce deuxième mandat sera mis à profit pour continuer à développer la gestion d'actifs avec nos partenaires et notre écosystème et œuvrer pour être une force de propositions sur les sujets qui concernent notre Industrie, notamment sur le volet réglementaire.

Le rayonnement de notre secteur à l'international est également un enjeu important sur lequel nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec les autorités financières du Royaume.

Cette Newsletter retrace l'actualité marquante du trimestre. Je vous en souhaite bonne lecture.

ESG ET OPCVM : QUEL BILAN APRÈS 2 ANNÉES DE RÉGLEMENTATION EN EUROPE ?

Il y a 2 ans, le règlement européen 2019/2088, plus communément appelé «Sustainable Finance Disclosure», ou SFDR, est entré en vigueur. Cette directive concerne la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment par les gestionnaires d'actifs.

Ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits.

Ces derniers doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement ou dans la fourniture de leurs conseils ainsi que des informations relatives aux produits, notamment pour ceux d'entre eux qui présentent des caractéristiques extra-financières.

Une seconde directive européenne (2020/852) dite de Taxonomie pose les critères permettant de déterminer le degré de durabilité environnementale d'un investissement et les exigences de transparence afférentes.

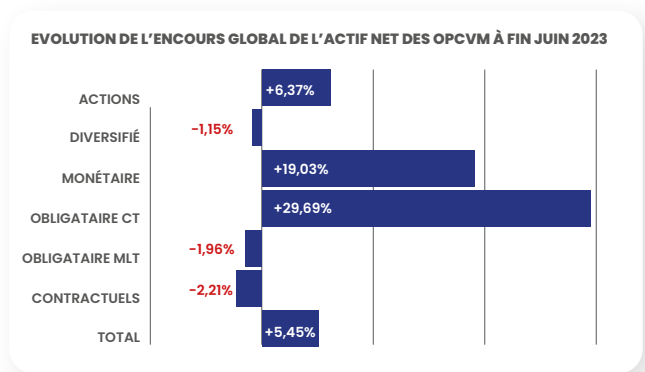
Deux années après l'entrée en vigueur de ces directives le constat est sans appel. Les sociétés de gestion ont gagné en maturité et se sont dotées de moyens humains et organisationnels additionnels capables de collecter, d'analyser et de communiquer l'information extra-financière. Les sociétés de gestion qui ont pris de l'avance ont ainsi pu en faire un moyen de communication et un atout commercial pour soutenir la collecte auprès des institutionnels.

Sur notre marché, l'AMMC exige depuis 2019 la diffusion de rapports ESG par les émetteurs. Dans la gestion d'actifs, certaines initiatives encourageantes voient le jour par anticipation. Fonds ISR, Impact Investment, intégration de la durabilité....La prise de conscience est réelle et permet d'étoffer l'offre proposée aux investisseurs de plus en plus exigeants en matière d'ESG. Des évolutions salutaires qui, à terme, se traduiront par une offre plus adaptée aux nouveaux besoins des investisseurs.

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES

A fin mars 2023, l'encours global de l'actif net des OPCVM a atteint 488 milliards de dirhams, en baisse de 2,43% depuis le début de l'année. Ceci s'explique par la baisse des encours des OPCVM actions de -3,85%, des OPCVM obligataires CT de -7,49% des OPCVM obligataires MLT de -4,83%. Les OPCVM monétaires ont vu l'encours augmenter de 8,71% et les OPCVM contractuels de 12,50%

S'agissant des performances, les OPCVM monétaires affichent une hausse trimestrielle de 0,66% tandis que les OPCVM obligataires CT enregistrent une performance de 0,40%. Les OPCVM Actions et obligataires MLT affichent respectivement des indices de performance de -3,59% et -4,52% à la fin du premier trimestre.



Source: AMMC

LES NOUVEAUX OPCVM

Le 2^{ème} trimestre de l'année 2023 a connu le lancement de 9 nouveaux OPCVM, portant le nombre total des OPCVM à 570.

IRG ASSET MANAGEMENT	IRGAM DISTRIEQUITY	Actions
	IRGAM DISTRIEQUILIBRE	Diversifié
VALORIS MANAGEMENT	FCP EMERGENCE ACTIONS	Actions
	FCP EMERGENCE PERSPECTIVES	Diversifié
	FCP SANLAM OBLIGATIONS	OMLT
AFG ASSET MANAGEMENT	AFG FLEXIBLE FUND	Diversifié
	AFG T-BOND FUND	OMLT
	AFG GOV BOND FUND	OMLT
WAFI GESTION	PATRIMOINE CROISSANCE	Diversifié

ACTUALITÉ DES MEMBRES DE L'ASFIM

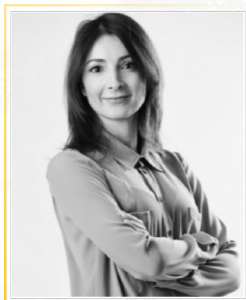
ASFIM : RECONDUCTION DU BUREAU EXÉCUTIF SORTANT POUR UN NOUVEAU MANDAT

Le Conseil d'Administration de l'ASFIM, tenu le 13 juin 2023, a décidé, à l'unanimité, de reconduire Monsieur Réda HILALI en qualité de Président du Conseil d'Administration ainsi que tous les autres membres du Bureau Exécutif pour un mandat supplémentaire de deux ans et ce, conformément aux statuts de l'Association.

Ainsi, les membres du Bureau Exécutif de l'ASFIM sont :



Monsieur Réda HILALI,
Directeur Général de
Wafagestion, Président ;



Madame Myriem BOUZZAOUI,
Directrice Générale de BMCE
Capital Gestion,
Vice-Présidente ;



Monsieur Karim EL HNOT,
Directeur Général
SOGECAPITAL Gestion,
Vice-Président ;



Monsieur Mostafa HASSANI,
Directeur Général de VALORIS
Management, Vice-Président.

SOGÉCAPITAL GESTION LANCE LES APPELS À PROJETS POUR SON FONDS À IMPACT

SG Impact Fund, OPCVM de type solidaire, lance un appel à projets dans le cadre de sa stratégie de distribution. Ce fonds monétaire permet aux souscripteurs de renoncer à leurs plus-values qui sont reversées intégralement au bénéfice d'associations porteuses d'initiatives solidaires.

WINÉO GESTION DÉCROCHE UN NOUVEAU TROPHÉE

Winéo Gestion décroche un nouveau trophée Refinitiv dans la catégorie Fonds Diversifié Équilibré au Maroc pour le compte du Fonds Commun de Placement Winéo Delta dans la catégorie des « Meilleure Performance Fonds Diversifié Équilibré 5 ans au Maroc »

C'est la 4ème année d'affilée que le Fonds Winéo Delta décroche un trophée Refinitiv Lipper Funds (le 1er trophée a été décerné en 2020 et concernait la Meilleure Performance 3 ans d'un Fonds Diversifié Équilibré au Maroc).

MAROGEST OBTIENT LA NORME ISAE 3402 TYPE 2

La norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements n°3402) est un standard édicté par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) permettant aux utilisateurs de prestations externalisées d'obtenir une assurance quant à la fiabilité du dispositif de contrôle interne de leurs prestations de services. Attestation de référence, elle est attribuée à MAROGEST après un audit approfondi et rigoureux réalisé par le cabinet PWC.

Cette norme internationale atteste de la pertinence et de l'efficacité des contrôles mis en place au sein de la société de gestion afin d'offrir aux clients une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ont été atteints dès lors que les contrôles complémentaires présumés existant chez les utilisateurs des services de Marogest ont été opérés efficacement au cours de la Période audité.

GESTION D'ACTIFS : L'ACTUALITÉ QUI COMPTE

Le marché des capitaux a connu de nombreuses évolutions durant le deuxième trimestre 2023. Voici quelques une des actualités importantes pour les OPCVM.

OPCVM : RÉSILIENCE CONFIRMÉE

Le secteur de la gestion d'actifs renoue avec la croissance et confirme sa résilience après un début d'année affecté par les corrections observées sur les marchés, ont indiqué les régulateurs du secteur financier à l'occasion de la Dix-septième réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS) fin juin. Ce n'est pas la première fois que ce Comité, composé du ministère des Finances, de l'AMMC, de Bank Al-Maghrib

et de l'ACAPS confirme la résilience des OPCVM. C'était notamment le cas à l'occasion des différents stress-tests réalisés en 2020 en pleine pandémie. Ces stress tests avaient mis en lumière un risque de liquidité et un risque de crédit maîtrisés, ainsi qu'une capacité notable à honorer les demandes de rachat reçues, conséquences de stratégies d'investissement globalement prudentes et d'expositions conservatrices par les OPCVM de la place.

LE FMI APPROUVE UN ACCORD DE DEUX ANS EN FAVEUR DU MAROC AU TITRE DE LA LIGNE DE CRÉDIT MODULABLE

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en avril un accord de deux ans en faveur du Maroc au titre de la ligne de crédit modulable (LCM) pour un montant équivalant à 3,7262 milliards de Droits de Tirages Spéciaux (environ 5 milliards de dollars). Depuis 2012, le Maroc a bénéficié de quatre accords successifs au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL), d'un montant d'environ 3 milliards de dollars chacun. La première LPL a été approuvée le 3 août 2012, et trois autres ont été approuvées le 28 juillet 2014, le 22 juillet 2016 et le 17 décembre 2018. La quatrième LPL a expiré le 7 avril 2020, lorsque les autorités ont acheté toutes les ressources disponibles dans le cadre de la LPL pour limiter l'impact social et économique de la pandémie de COVID-19 et permettre au Maroc de maintenir un niveau adéquat de réserves officielles pour atténuer les pressions sur la balance des paiements. Les autorités ont l'intention de considérer le dispositif de la LCM comme une mesure de précaution et d'y mettre fin dès que la période de 24 mois sera écoulée, en fonction de l'évolution des risques.

FITCH RATINGS MAINTIENT LA NOTE DU MAROC À «BB+» AVEC PERSPECTIVE STABLE



Fitch Ratings a maintenu la notation du Maroc à «BB+» avec une perspective stable. L'agence New-yorkaise explique que la note du Maroc reflète un historique de politiques macroéconomiques saines et un cadre institutionnel qui a soutenu la résilience aux chocs, une composition favorable de la dette et un coussin de liquidité en devises confortable. Toutefois, estime Fitch, ceci est contrebalancé par la faiblesse des indicateurs de développement et de gouvernance, une dette publique élevée et un déficit budgétaire plus important que les pays comparables, ainsi que la volatilité de la production agricole. En 2024, elle table sur une croissance de 3,2%, tirée par les secteurs industriels. Les risques à la baisse découlent de la forte inflation, du resserrement de la politique monétaire, du ralentissement chez les principaux partenaires commerciaux et des conditions météorologiques. Néanmoins, la mise en œuvre des principales réformes structurelles soutiendra l'investissement et la croissance économique.

BANK AL-MAGHRIB : TAUX DIRECTEUR INCHANGÉ

Le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé, après trois hausses successives du taux directeur d'un total de 150 points de base, de marquer une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire, maintenant ainsi le taux directeur inchangé à 3% en juin 2023. Lors de ses prochaines réunions, ses décisions tiendront compte notamment de l'évaluation approfondie et actualisée des effets cumulés de ses hausses de taux et de l'impact des différentes mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir certaines activités économiques et le pouvoir d'achat des ménages.



RECU DE L'INFLATION DANS LE MONDE



Les pressions inflationnistes se sont atténuées dans la zone euro, le taux d'inflation étant revenu de 7% en avril à 6,1% en mai traduisant notamment des baisses dans toutes les grandes économies de la zone Euro. De même aux Etats-Unis, l'inflation a poursuivi son recul pour le onzième mois consécutif, s'établissant à 4% en mai après 4,9% un mois auparavant, tiré par une baisse des prix de l'énergie. En juin, elle tombe à 6%.

Au niveau des principaux pays émergents, les données du mois de mai font ressortir une décélération de l'inflation de 4,2% à 3,9% au Brésil et de 4,7% à 4,3% en Inde. En revanche, l'inflation s'est accélérée de 2,3% à 2,5% en Russie et en Chine, elle reste faible s'établissant 0,2% après 0,1%, indique Bank Al-Maghrib dans son dernier rapport de politique monétaire.

MAROC : PREMIÈRE BAISSÉ TRIMESTRIELLE DE L'INFLATION DEPUIS 1AN ET DEMI

Le rythme de croissance des prix à la consommation, bien qu'encore élevé, aurait au deuxième trimestre 2023, légèrement décéléré pour la première fois depuis six trimestres de hausse continue, s'établissant à 7,1% en glissement annuel, au lieu de 9,1% un trimestre auparavant, selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

le retournement de tendance aurait résulté du recul des prix des produits non-alimentaires de plus de la moitié (+1,4%) par rapport à +3,5% enregistré au premier trimestre et d'une décélération de 17,6% à 15,5% amorcée au niveau des prix des produits alimentaires, explique le HCP dans son point de conjoncture du deuxième trimestre 2023 et des perspectives pour le T3-2023. L'atténuation des pressions inflationnistes importées se serait traduite par une baisse des prix de l'énergie et un début de ralentissement des prix des denrées alimentaires, relève la même source.

Et de noter que la contribution négative des prix de l'énergie (-0,5 point) et le ralentissement des prix des produits manufacturés, sous l'effet de la décélération de ceux des véhicules et des biens d'équipement ménager non durables, auraient induit une réduction de l'inflation des produits non alimentaires.

